

# Contact



BULLETIN D'INFORMATION DE SIXT-FER-À-CHEVAL

n°3  
Janvier 2016

## OPÉRATION GRAND SITE

Un territoire  
fréquenté, attirant  
et sensible



### La liaison Sixt-Flaine

P16 Quel avenir pour la station ?

P8

### L'Office de tourisme

Outil de développement  
touristique

### Construire ou rénover

P17

Privilégier l'intégration

**Mairie**

Tél. 04 50 34 44 25  
 Fax 04 50 34 10 14  
 contact@mairie-sixtferacheval.fr  
 www.mairie-sixtferacheval.fr

**Jours et horaires d'ouverture au public :**

- Lundi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h
- Mardi, mercredi : 9h-12h

**Permanence du Maire et des Adjointes**

- Le vendredi sur rendez-vous

**Déchets et encombrants**

**Collecte des ordures ménagères dans les locaux prévus à cet effet**

- En basse saison : mardi
- Pendant les vacances scolaires : mardi et vendredi

**Ramassage des encombrants**

- UNIQUEMENT sur RDV  
 Tél. 04 50 34 44 25
- Le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de mai à octobre uniquement

**Déchetterie de Jutteninges**

- du lundi au samedi 8h-12h / 14h-17h
- Tél. 04 50 90 10 04

**Apports de déchets verts ligneux à la station d'épuration de Morillon**

- du lundi au jeudi : 8h-12h / 13h30-17h
- vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30
- samedi : 15h-17h

# sommaire

**L'éditorial du maire** 3

**Commune : fonctionnement** 4

Les meublés de tourisme

**La communauté de communes** 5

Les actions concrètes

**La démarche Opération Grand Site** 6

**L'Office de tourisme** 8

Un véritable outil de développement touristique

**Gros plan sur la « Fête de la terre »** 10

Edition 2015



**L'Espace la Reine des Alpes** 13



**Révision du Plan Local d'Urbanisme** 14

Le zonage et la réglementation

**La liaison Sixt-Flaine et le projet touristique** 16

**Construire ou rénover** 17

Jouer l'intégration

**Brèves, État civil** 19

**Agenda des manifestations** 20



**Stéphane Bouvet**  
 Maire de Sixt-Fer-à-Cheval

L'année 2015 restera ancrée dans nos mémoires par l'intensité des événements que nous avons traversés. Nous avons vécu tous les extrêmes, l'horreur, la tristesse, la joie et les bouleversements. Le drame et le choc terrible avant tout des attentats du début et de la fin de l'année qui ont endeuillé notre pays et qui nous ont fait franchir un nouveau cap dans la violence. La disparition aussi de certaines figures locales très impliquées dans notre village, qui ont consacré une partie importante de leur vie à des engagements publics et associatifs au sein de notre communauté. Je pense ici plus particulièrement à Jean Monet notre ancien Maire et à son ami Jean Mogenier.

Mais nous avons aussi partagé des moments de bonheur et de ferveur populaire intenses avec ce formidable rassemblement des habitants autour de la « Fête de la terre ». Cet événement porté haut et loin, témoigne de nos valeurs, de nos savoir-faire et de la richesse humaine et culturelle de notre village. Encore un grand merci à Marc Anthoine, au Comité d'organisation et à tous les bénévoles pour cette journée inoubliable.

2015 c'est aussi les prémices d'un changement territorial sans précédent depuis ces quarante dernières années avec un renforcement de l'intercommunalité qui a acquis de nouveaux services comme l'instruction du droit des sols au mois de juillet et qui va se voir confier de nouvelles compétences dans les années à venir. La mise en place des nouvelles régions et des nouveaux cantons constitue le plus marquant de ces changements, faisant passer notre canton du plus petit à l'un des plus grands de la Haute-Savoie.

Dans cette atmosphère de changements territorial et législatif, nous devons anticiper et préparer l'avenir de notre commune. C'est pour cette raison que notre futur PLU s'appuie sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) nous permettant d'assurer l'équilibre entre le développement économique, la protection de l'environnement et le cadre de vie de notre village.

Nous devons aussi tout mettre en œuvre pour développer l'attractivité de notre commune. La délégation de service public du camping 'Le Pelly' s'est inscrite dans cette démarche et de nombreux projets de développement sont en cours de réalisation comme l'obtention de la démarche Qualité de l'Office de tourisme, l'harmonisation de la qualité de nos hébergements locatifs, la refonte des sites internet de la Mairie et de l'Office de tourisme et la restructuration des bâtiments publics.

L'année 2016 sera aussi pour notre commune une année charnière avec la révision du décret de la Réserve naturelle, l'approbation de notre nouveau PLU et l'aboutissement, nous l'espérons fortement, de la démarche de l'Unité Touristique Nouvelle (UTN) de la liaison Sixt-Flaine.

Alors aujourd'hui plus que jamais, nous devons tous être engagés pour faire vivre nos projets, pour faire vivre nos valeurs, pour faire vivre notre village et notre vallée.

Je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches, une année 2016 pleine de bonheur et de réussite

**“ nous devons tous être engagés pour faire vivre nos projets, nos valeurs, pour faire vivre notre village et notre vallée. ”**

Stéphane BOUVET

# Location de vacances en meublé de tourisme

*Nombreux sont ceux, qui, propriétaires d'une maison, d'un chalet, d'un appartement en résidence principale ou secondaire, décident de proposer tout ou partie de leurs biens à la location. Cette formule permet de s'assurer un complément de revenu tout en conservant une réelle disponibilité du bien et un usage qui peut varier au fil de l'année.*

*Ces locations peuvent bénéficier ou non d'un classement.*

## Les avantages du classement en meublé de tourisme

Le bien ainsi offert à la location peut obtenir le classement en qualité de « meublé de tourisme ».

Ce classement n'est pas obligatoire, mais il peut se révéler avantageux. Un meublé classé offre une meilleure visibilité sur le marché et permet d'avoir plus de chances de se louer.

D'un point de vue fiscal, cela confère un abattement forfaitaire de 71 % sur vos loyers.

Le classement est un gage de qualité de votre hébergement pour vos clients au niveau national et international. Il permet une promotion et une commercialisation plus efficaces sur les brochures d'hébergement et sur les sites internet des Offices de tourisme auxquels vous adhérez en utilisant la dénomination « Meublé de Tourisme Classé ».

Vous bénéficiez d'une affiliation gratuite à l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), vous avez alors la possibilité d'accepter un moyen de paiement sûr et avantageux pour les locataires : les chèques-vacances.

## Le classement, c'est facile

Pour procéder au classement de votre meublé, vous pouvez dans un 1<sup>er</sup> temps télécharger le document « Guide du loueur de meublés » édité par l'UDOTSI (Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives).

Le classement peut être fait par l'UDOTSI. Dans ce cas, il suffit de retourner à cet organisme le bon de commande que vous trouverez dans le Guide du loueur. Le classement est payant avec une tarification qui varie en fonction du nombre de pièces. D'autres organismes (type bureaux de contrôle) effectuent également cette prestation.

Une fois la visite effectuée, l'organisme mandaté établit un compte rendu de visite qu'il adresse à la Préfecture avec l'ensemble du dossier. Le Préfet pourra alors établir l'arrêté de classement.



## La déclaration obligatoire à la mairie

Indépendamment de la procédure de classement, rappelons que toute personne qui met en location un ou plusieurs « meublés de tourisme » (Code du Tourisme art. D 324 -1-1 et R 324-1-2) doit faire une déclaration préalable à la mairie où est située la location. La déclaration en mairie se fait à l'aide du formulaire Cerfa n° 14004\*02. Les changements qui pourraient intervenir (changement de propriétaire, etc.) doivent faire l'objet d'une nouvelle déclaration.

## La fiscalité des meublés de tourisme

D'un point de vue fiscal le meublé de tourisme est, selon le droit commun, soumis à la taxe foncière, la cotisation foncière des entreprises, l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux (pour les revenus des locations).

Au démarrage de son activité, le loueur devra opter pour un régime fiscal (micro entreprise ou bénéfice réel simplifié). Les revenus imposables de ses locations meublées non professionnelles seront imposés au titre de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.

Les recettes sont en principe imposables dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC).

Les meublés de tourisme peuvent être placés sous le régime micro-BIC si les recettes annuelles ne dépassent pas les plafonds micro entreprise. Le

propriétaire d'un meublé classé peut alors bénéficier d'un abattement forfaitaire pour frais de 71 %. A noter que l'abattement est moins important dans le cas d'un meublé non classé. Mais le propriétaire peut également choisir le régime de bénéfice réel. Concernant les aspects de fiscalité, l'UDOTSI est à disposition des propriétaires pour les conseiller dans leurs choix.

## Les taxes locales

### • La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

De par les liens étroits qui existent depuis de longue date entre la politique communale et celle conduite par l'Office de tourisme notamment dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion du tourisme sur la commune, le conseil municipal avait, en 1992, initié une politique d'incitation au classement en meublé de tourisme. Il avait décidé d'assujettir à la CFE uniquement les meublés dits « ordinaires » c'est-à-dire non classés.

Cette délibération exonérant les meublés classés de la CFE est toujours valide et correspond, également, aux choix politiques des élus du mandat en cours.

### • La Taxe de Séjour (TS)

L'équipe actuelle a récemment confirmé cette orientation. Par délibération du 19/10/2015, le conseil municipal a décidé de n'appliquer plus qu'un seul tarif de taxe de séjour, fixé à 0.60 € par jour et par personne, que l'établissement soit ou non classé, espérant ainsi favoriser une démarche de classement du plus grand nombre.

La Commune recouvre, auprès de chaque loueur, une taxe de séjour forfaitaire par l'émission d'une facture annuelle, calculée sur la base de 8 semaines de location par an, multipliée par la capacité maximale du logement.

Le calcul se fera de la manière suivante : capacité de la structure x 0,60 € x 56 jours.

### • La Taxe d'Habitation (TH)

La loi dispose que la taxe d'habitation est due par les personnes physiques ou morales qui ont la disposition ou la jouissance privative d'un bien.

En l'occurrence, les services fiscaux considèrent que le propriétaire, ayant occasionnellement

la libre disposition de son bien en dehors des périodes de location, est soumis à la TH pour ledit bien. En conséquence, le propriétaire ne peut être exonéré de TH que s'il justifie par un acte juridique (bail annuel) qu'il n'a pu avoir la jouissance de son bien pendant l'année complète.

Au-delà de l'incitation fiscale initiée par l'Etat ou les Collectivités locales, un meublé classé permet à la clientèle de mieux appréhender le bien qu'elle va louer. C'est un gage de sérieux et de qualité pour le loueur comme pour ses partenaires institutionnels. Par ailleurs, le loueur bénéficie via ce classement d'un lien étroit avec des professionnels du tourisme (UDOTSI et

OTSI), lui permettant de s'adapter à l'évolution du tourisme.

L'Office de tourisme est à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche de classement et au-delà, dans la promotion de votre bien. ♥

## Contact

**Office de tourisme de Sixt-Fer-à-Cheval :**  
04 50 34 49 36 - ot@sixtferacheval.com  
UDOTSI : coordonnées sur le site  
<http://www.udotsi-hautesavoie.fr/meubles-de-tourisme.html>

## Montagnes du Giffre

# Deux actions concrètes de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre



## Les conteneurs semi-enterrés

Vous avez pu constater la mise en place de conteneurs à déchets sur la vallée du Giffre. Dans une logique de développement durable, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) s'est engagée dans un programme pluriannuel de mise en place de conteneurs semi-enterrés sur les 8 communes de son territoire.

Depuis 2013, 15 sites ont été aménagés dont 2 sur notre commune : au niveau du parking des camping-cars en direction du Fer à Cheval et à la sortie du chef-lieu en direction de Salvagny. En 2016, un nouveau site sera aménagé, son emplacement reste à définir.

## La mutualisation de certains services

Depuis la création de la CCMG, vous avez pu entendre parler de mutualisation. La notion de « mutualisation des services » renvoie à l'idée d'une mise en commun des moyens humains entre communes et communauté. La mutualisation se

met en œuvre sur notre territoire à des niveaux d'intégration plus ou moins élevés.

La mutualisation regroupe à la fois le groupement de commandes, la mise à disposition de services entre communes et communauté dans le cadre des compétences transférées à cette dernière ou encore la création de services communs qui peuvent être créés, à cette même échelle, en dehors de tout transfert de compétence.

## Le groupement de commandes

L'organisation de marchés groupés fait partie intégrante des missions de la CCMG.

L'intérêt des marchés groupés réside dans le fait de peser plus en termes de commande publique. Pour une collectivité de petite taille, passer seule son marché génère parfois des réponses inadaptées en termes de prix. Le fait de se grouper avec d'autres collectivités permet de générer un volume de commande plus conséquent et d'obtenir ainsi une offre de prix plus ajustée.

Récemment un marché groupé a été passé par la CCMG pour les travaux de renforcement de la

voirie intercommunale et communale. Avec ce groupement, le volume de travaux proposé dans le cadre du marché était donc très important, ce qui a fait fonctionner le jeu de la concurrence. En comparaison avec nos précédents marchés de réfection de voirie, les gains attendus sur les principaux produits comme les enrobés à chaud et matériaux pour le bi-couche et sur leur mise en œuvre avoisinent les 30 %. Soulignons que pour ce marché lié aux travaux de renforcement de la voirie, il y a eu groupement pour la consultation mais qu'il appartient ensuite à chaque commune de gérer ses besoins.

## Les dossiers d'urbanisme

La mutualisation s'entend parfois sous la forme d'un service à disposition des communes : sur le territoire de la CCMG, les communes bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 d'un service mutualisé d'urbanisme chargé de l'instruction des divers dossiers d'urbanisme : permis de construire, déclarations préalables, contrôles de conformité, etc.

En effet, avec la fin des mises à disposition gratuites des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, les collectivités ont dû assumer cette nouvelle mission. Sur notre territoire, la CCMG a décidé de prendre le relais et a créé un service dédié avec embauche de salariés. Chaque commune contribue au service pour un montant proportionnel aux services rendus sur son territoire.

Pour le pétitionnaire cela n'apporte pas de changement particulier au niveau de son dossier. Les dossiers de permis ou déclarations préalables sont toujours déposés en mairie ; à charge pour la Mairie de transmettre au service instructeur. ♥

# La démarche Opération Grand Site à Sixt-Fer-à-Cheval

*Membre actif du Réseau des Grands Sites de France (RGSF), la commune de Sixt-Fer-à-Cheval travaille chaque jour à la mise en valeur de son territoire et de ses sites majeurs avec comme objectif principal la préservation de « l'esprit des lieux ». Ceci afin que les visiteurs d'aujourd'hui et de demain puissent vivre à leur tour une réelle « expérience du lieu ».*



CIRQUE AVANT LE RÉAMÉNAGEMENT ▶

## Un territoire fréquenté, attirant et sensible

Suite à ce bel été passé, la fréquentation en montagne et plus particulièrement à Sixt-Fer-à-Cheval a été importante, bien que lissée sur l'ensemble des journées. Par exemple, le 11 août dernier, près de 800 véhicules ont été comptabilisés sur la journée au parking du Fer-à-Cheval, ce qui représente près de 3 200 visiteurs sur le site : autant de visiteurs qui nécessitent d'être accueillis et gérés, au milieu d'un espace naturel remarquable, sensible, et largement contraint par les risques naturels.

Près de 250 000 visiteurs fréquentent notre territoire pendant la saison estivale pour ses paysages d'exception et son caractère traditionnel et préservé. Ceux-ci, contemplatifs et/ou randonneurs, ont la particularité de venir « à la journée » et ne font donc que transiter par le village. Le défi est donc de gérer cette fréquentation, le nombre important de véhicules qu'elle génère et les flux qu'elle représente, tout en apportant une valeur ajoutée au simple aspect naturel.

A ce titre, la commune s'est engagée dans une démarche dite « Opération Grand Site » (OGS) depuis les années 2000 afin de pouvoir prétendre à l'obtention du label Grand Site de France. Cette démarche permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation et de mise en valeur du territoire. Il vise à retrouver les qualités qui ont fait la renommée du site mais aussi d'élaborer un projet qui permette d'en assurer la pérennité et sa mise en valeur dans toute sa diversité. Il s'agit notamment de mieux gérer les paysages dans une logique de développement durable et raisonné, compatible avec la vocation touristique du territoire et compatible avec sa double saisonnalité hiver/été.

Depuis le début de cette démarche, de nombreux aménagements ont été réalisés (au chef-lieu et au Fer-à-Cheval). La porte d'entrée du village a été traitée avec les travaux de réaménagement des quais rive droite du Giffre au niveau du centre bourg et l'enfouissement des différents réseaux. Au Fer-à-Cheval, l'aménagement des aires de stationnement à l'aval de « l'ancienne boucle » a notamment permis de

minimiser l'impact des véhicules sur le paysage, et a rendu son aspect naturel et sauvage au site. L'aménagement du chemin d'accès depuis le parking avec le débouché sur la prairie donne au visiteur une vision éblouissante du panorama et lui rend son caractère grandiose et exceptionnel.

Des installations destinées à améliorer l'accueil des visiteurs ont également été mises en place : toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite sur les parkings, table d'orientation, longue vue, esplanade avec bassin d'eau potable. Les cheminements aux abords immédiats du site ont été recalibrés et plus de 2 hectares de terrains ont été débroussaillés afin d'obtenir un espace ouvert et dégagé.

Voici un bel exemple d'actions concrètes sur lequel la démarche OGS s'appuie dans le but de procéder à la remise en état et à la valorisation d'espaces naturels à fort potentiel touristique.

## La gestion des sites

L'OGS poursuit trois objectifs :

- Restaurer la qualité des sites, dégradée par une forte fréquentation ;
- Améliorer l'accueil et la qualité de la visite (tant en infrastructures qu'en animation) ;
- Favoriser une démarche de développement local et de gestion durable de l'ensemble des secteurs touristiques.

Afin de porter ces projets, le Syndicat Mixte du Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval<sup>(1)</sup> regroupant notre Commune et le Conseil départemental de la Haute-Savoie a été créé en 2013. Cela permet d'associer le Conseil départemental aux projets développés sur les sites ; sites qui rayonnent, au-delà de notre vallée, sur tout le département de la Haute-Savoie. Avec la création du Syndicat Mixte, nos deux entités ont souhaité créer une structure de gestion partenariale et pérenne du territoire.

Le Syndicat Mixte est un syndicat d'études. Il est donc chargé d'initier les programmes d'investissements ainsi que les projets et de définir les plans de financement correspondants. Il assure le pilotage, le suivi et l'animation de l'OGS.

<sup>1)</sup> Créé en 2013 le Syndicat Mixte du Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval est composé de 3 délégués pour la commune et 3 délégués pour le Conseil Départemental. Y siègent depuis 2014 : Le Maire, Stéphane Bouvet, François-Marie Denambrière et Estelle Rezette en qualité de représentants de la Commune ainsi que Jean-Louis Mivel, Marie-Antoinette Metral et Joël Baud-Grasset pour le CD74.

Financièrement, outre les subventions sollicitées lors de la mise en œuvre de projets spécifiques, le budget du Syndicat Mixte est alimenté par une participation, à part égale, de la Commune et du Conseil départemental. Ce budget lui permet de prendre en charge les études portées sur l'ensemble des sites du territoire communal. Les coûts d'exploitation ainsi que les travaux à réaliser restent à la charge de la commune.

La billetterie mise en place au Fer-à-Cheval contribue à la gestion des coûts d'exploitation et de gestion du site. Il est important de rappeler que ce n'est pas l'accès au paysage ou plus largement à la nature qui est payant mais bien le stationnement sur place.

Les investissements réalisés sur les sites, l'exploitation et la gestion des parkings et l'accueil des visiteurs génèrent un certain nombre de frais. Les recettes de stationnement, s'élevant à 96 550 € pour la saison 2015, permettent de prendre en charge une partie de ces frais.

A titre d'exemple, les services suivants sont mis à disposition des visiteurs et en parallèle gérés et financés par notre commune :

- Les parkings et les infrastructures annexes,
- Le personnel recruté avec des agents d'accueil et de stationnement pour guider et accueillir les visiteurs sur place (billetterie, plaquette d'information) ;
- L'entretien paysager et la mise en place fonctionnelle du site (signalétique, accueil, plan de circulation, stationnement) ;
- L'entretien opérationnel du site (gestion des ordures ménagères, entretien des lieux ouverts au public, curage et entretien des ruisseaux, déneigement en hiver...).

Cette gestion demande une amélioration continue en réponse à une demande de plus en plus exigeante des visiteurs.

## Les démarches et projets en cours

Bien que le périmètre pris en compte pour l'OGS s'étende sur l'ensemble de la commune avec la Cascade du Rouget, les Gorges des Tines et le Chef-lieu, le Cirque du Fer-à-Cheval constitue le fer de lance de cette démarche et c'est sur ce dernier site que se sont concentrés les principaux efforts de valorisation paysagère mis en œuvre à ce jour.

Pour autant, les actions à venir dans le cadre de l'OGS sont toujours menées en vue de l'amélioration continue de l'accueil du public et de l'accès aux différents points remarquables, le tout dans une démarche globale.

Une réflexion est engagée autour de l'amélioration et de la diversification de l'accès piéton au Fer à Cheval avec la création de sentiers thématiques. Les sentiers existants seront équipés d'une signalétique spécifique destinée à améliorer la lisibilité et la compréhension du territoire, de la géographie des lieux, des activités traditionnelles ou encore la découverte des activités touristiques accessibles sur le site.



▲ LA CASCADE DU ROUGET

Par ailleurs, un travail de fond sur l'ensemble de la signalétique touristique à l'échelle de la Commune est engagé. La création d'une charte graphique commune entre la Mairie, l'Office de tourisme et la Réserve naturelle permettrait d'avoir une certaine harmonisation de l'information touristique et une signalisation propre et spécifique à notre village. La lecture des différents sites en sera simplifiée pour les visiteurs avec un message et un support cohérent, intégrant tous les acteurs de notre territoire.

Enfin, nous travaillons également sur la mise en œuvre d'un système d'accès automatisé aux parkings. En effet, pour des raisons techniques et financières, il nous semble opportun de modifier leur système de gestion et d'étudier la mise en place d'un accès payant avec barrière automatique.

Cela nous permettrait d'optimiser la période d'ouverture du stationnement payant et de dédier

la mission des agents à l'accueil physique des visiteurs et non plus à l'encaissement des fonds.

Cette étude qui a démarré cet automne doit nous permettre d'appréhender toutes les contraintes techniques, les avantages et les obstacles à ce mode de gestion et de prendre les décisions adaptées à notre situation. Le Conseil départemental, gestionnaire de la RD 907, est largement associé à cette réflexion.

Pour les autres sites touristiques de la commune : Gorges des Tines, Cascade du Rouget et secteur du Lignon, la problématique principale est celle liée au stationnement. Là encore des études techniques ont été conduites et les principaux axes de travail ont été définis. Toutefois, pour des raisons financières et de priorité, la concrétisation de ces actions se fera à moyen terme.

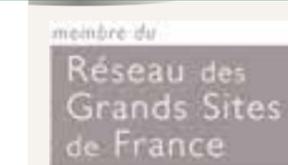
Nous nous attelons chaque jour à mettre en valeur ce territoire pour maintenir le bon équilibre entre sa vocation touristique et son aspect traditionnel cher à la population locale.

Enfin, l'un des objectifs d'une démarche OGS est de favoriser le développement socio-économique local.

Bien que cette opération vise à la concrétisation d'un label valorisant ses sites naturels remarquables et sa « haute valeur paysagère », il est important de souligner que cette démarche n'est pas une fin en soi.

Seule, la valorisation touristique des sites naturels de Sixt-Fer-à-Cheval ne permettra pas à la commune de retrouver un point d'équilibre économique. C'est pourquoi, aujourd'hui, il est nécessaire de créer davantage de lits et d'activités économiques et commerciales pour pérenniser la vie locale. La démarche OGS ne peut donc pas se suffire à elle-même dans le sens où il s'agit avant tout de valoriser l'écrin dans lequel un projet touristique durable pourra s'intégrer. ♥

## Qu'est-ce que le Réseau des Grands Sites de France ?



Le Réseau des Grands Sites de France (RGSF), créé en 2000, regroupe les gestionnaires des sites bénéficiant du label Grand Site de France ainsi que des sites qui en partagent les valeurs et se fixent pour objectif de l'obtenir. C'est un lieu d'échange d'expérience, de réflexion et d'innovation, ainsi que de promotion des valeurs communes de ces lieux d'exception.

La plupart des membres du RGSF sont engagés dans une Opération Grand Site.

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval adhère à ce réseau depuis de nombreuses années. Récemment, 3 élus de la commune accompagnés de Céline Rouget, chargée de mission développement touristique et économique, se sont rendus aux rencontres annuelles du RGSF dans la vallée de la Vézère (Dordogne). Ce fut pour eux l'occasion de rencontrer d'autres élus et techniciens confrontés aux mêmes problématiques, de participer à des temps d'échanges et de réflexions sur la politique des grands sites. Jean-Louis Mivel, vice-président du Conseil départemental et vice-président du Syndicat Mixte a lui aussi participé à ces ateliers de travail.

La thématique principale abordée lors de ces rencontres a été la gestion des paysages, tout en gardant à l'esprit l'objectif initial des démarches Grands Sites, à savoir, la mise en place d'un accueil et d'un service digne de la renommée qu'un territoire touristique suscite. Ces objectifs représentent à titre d'exemple des conditions pour pouvoir concourir à la labellisation « Grands Sites de France » dont bénéficient des hauts lieux du tourisme de nature, à savoir entre autres l'Aven d'Orgnac, la montagne Ste Victoire, le massif du Canigou...

# L'Office de tourisme de Sixt-Fer-à-Cheval

« UN VÉRITABLE OUTIL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE »

## Interview de

Catherine Lenoir,  
Présidente

« Une nouvelle équipe, une nouvelle présidente pour quelles missions ? »

Sur le papier, les missions de base de l'Office de tourisme de Sixt-Fer-à-Cheval sont toujours les mêmes depuis la création de la structure en 1934 ! D'ailleurs, l'objet social de nos statuts est resté inchangé depuis cette date : « accueillir, informer la clientèle et promouvoir la destination » ! Mais en fait, le travail d'accueil physique, d'information et de promotion, s'il représente toujours une part incontournable de notre activité, n'est que la partie visible de l'iceberg.

Sur le terrain, nous sommes amenés à remplir des rôles annexes très diversifiés et de plus en plus complexes. A mon sens, depuis 82 ans, ce sont moins les équipes et les présidences qui « ont véritablement changé » que le tourisme lui-même. Bien sûr, chaque équipe constituée en son temps a laissé sa trace en termes d'implication mais chaque fois leur mission première a

dû être la même : comprendre et s'adapter le plus rapidement possible aux évolutions des comportements et des attentes des touristes. Pour nous aujourd'hui plus que jamais, replacer nos clientèles au cœur de notre réflexion et de nos actions est d'une importance majeure. La concurrence des destinations, la diversification et l'explosion des techniques de communication nous demandent de travailler différemment, de rechercher des produits attractifs et adaptés aux standards actuels en faisant preuve d'une réactivité de chaque instant, au risque de paraître « vieux-jeu » pour ne pas dire « hors-jeu » très rapidement.

**Le Club Med s'installe à Samoëns. Pensez-vous que Sixt par des actions de son OT pourra capter une partie de cette clientèle potentielle ?**

Tout ce qui se passe dans notre vallée en matière de développement touristique est un atout majeur pour l'économie globale de notre territoire et c'est dans ce sens qu'il faut voir et envisager l'avenir.

Sixt est et restera une destination incontournable. En fait, ce sont moins les actions de l'OT, animations et autres activités sportives et culturelles - bien qu'indispensables si elles sont génératrices de plus-value - qu'une réflexion commune et élargie sur le développement de l'offre et la qualité de nos hébergements, la pertinence et la cohérence de nos activités, l'évolution de nos commerces qui fera de Sixt un endroit où l'on ne fait pas que passer mais où l'on souhaite aussi séjourner ! Et cette problématique dépasse largement la seule compétence de l'Office de tourisme. Sans la motivation et l'implication réelles de tous, élus de l'Office de tourisme, de la Mairie, prestataires adhérents ou non, pour mettre en place des produits packagés et attractifs, nous ne resterons qu'une belle coquille vide.

**Ces dernières années, l'image de l'OT auprès de la population n'était pas bonne. Que comptez-vous faire pour redresser la situation ?**

Nous faisons partie des petits offices de tourisme : 3 permanents + 1 saisonnier l'hiver et 2 l'été pour un budget total de 192 000 euros

dont 160 000 nous sont versés par la commune. Les 32 000 euros restant proviennent des cotisations de nos adhérents et de nos actions de commercialisation. L'ensemble des activités de gestion administrative, de gestion des données touristiques, d'animations, de support aux associations, de gestion des adhérents, de communication, ... sont dans les mains de trois salariés qui doivent dans le cadre légal du droit du travail rappeler-le, gérer les priorités en même temps que l'accueil de la clientèle (physique, téléphonique et numérique) qui arrive avec une seule envie c'est de « taper » la conversation.

Alors comment faire mieux dans ce contexte très complexe qui est le nôtre ? Nous n'avons pas de réponse miracle. On peut toujours faire mieux mais ce qui est important aujourd'hui c'est de faire différemment. Voir plus grand aussi et plus loin que le petit bout de notre clocher : mutualiser les coûts comme nous le faisons aujourd'hui avec Samoëns et Morillon pour développer un système commun de réservation en ligne ou avec Grand Massif Destination pour mettre en place un outil de promotion et de commercialisation à l'échelle du Grand Massif ; réduire les guéguerres intestines pour avancer ensemble de façon constructive pour un territoire plus fort ... mais sans se faire phagocytter non plus... C'est ce que Laurent Vriez notre nouveau directeur, que nous soutenons dans cette démarche, met en place aujourd'hui... pour que l'OT de Sixt devienne autre chose qu'un simple comptoir d'informations au service du quidam qui passe...

Nous n'avons pas dix ans devant nous. Il est ici important de comprendre que, sans le soutien de la population pour accompagner la dynamique engagée et l'adhésion de tous les prestataires pour donner de la valeur-ajoutée à notre offre touristique, nous ne pourrions pas avancer, et ce serait fort préjudiciable pour le développement de Sixt-Fer-à-Cheval. Ceci-dit, nous sommes très confiants sur la capacité de Laurent à mobiliser son équipe et à réussir à fédérer le plus grand nombre d'acteurs clés autour de ses projets d'action !

## Interview de

Laurent Vriez,  
Directeur  
de l'O.T. depuis  
le 1<sup>er</sup> octobre 2015

« Le développement touristique de Sixt est devenu une priorité stratégique pour faire vivre notre village. Quelles sont les premières actions que vous allez mettre en place ? »

L'Office de tourisme est un véritable outil de développement de l'activité touristique. Ses principales actions de base sont, bien entendu, l'accueil et l'information des visiteurs, la mise en place des opérations de communication et de promotion de notre destination, mais aussi la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local : professionnels du tourisme, commerçants, hébergeurs, associations, habitants. Nous assurons également la création, l'organisation et l'accompagnement des animations et des événements. Nous devons aussi renforcer notre capacité à « faire parler de nous ». Avoir une meilleure visibilité sur Internet, les réseaux sociaux et la presse.

**L'Office de tourisme ne peut agir seul. Quels sont les rôles de ses partenaires ?**

L'OT a besoin d'appuis solides. Les prestataires et associations doivent pouvoir être force de proposition. C'est en additionnant les idées et projets de tous que nous dynamiserons notre destination. Nous prenons notre part dans cette dynamique d'innovation tout en restant le partenaire privilégié de tous les projets qui se mettent en place. A cette fin, nous allons multiplier les temps de rencontre et d'échange avec les acteurs de notre commune : hébergeurs, associations, et professionnels de la montagne pour permettre à tous de participer aux débats et d'être au courant de notre démarche.

**Il semble que l'Office de tourisme souhaite se professionnaliser et gagner en efficacité. Quels sont les moyens mis en œuvre ?**

Afin de mieux répondre aux attentes de tous, notre structure s'est engagée dans une démarche d'obtention de la marque « Qualité Tourisme ». Cette démarche s'organise en trois étapes : des cycles de formation, la mise en application du cahier des charges et en fin de parcours, la réalisation d'un audit en vue de l'obtention du label.

L'obtention de la marque Qualité Tourisme s'inscrit dans une volonté de proposer à l'ensemble de nos interlocuteurs des prestations avec un constant souci de qualité et d'amélioration.

**Sur le terrain de la promotion et de la commercialisation, quels sont les chantiers en cours ?**

L'Office de tourisme a ouvert trois chantiers importants pour promouvoir notre destination : un nouveau logo pour une reconnaissance plus impactante, un site internet dynamique, et l'édition d'une nouvelle brochure plus axée produits.

La livraison des travaux est prévue pour le printemps 2016.

**L'Office de tourisme souhaite insuffler une nouvelle dynamique, quel message souhaiteriez-vous transmettre à l'ensemble des acteurs de notre territoire ?**

Nous voulons soutenir le développement touristique de Sixt-Fer-à-Cheval, et faire de notre village une destination connue et reconnue tout en respectant son caractère et ses valeurs.

Sixt-Fer-à-Cheval est riche de mille atouts : des paysages grandioses, des sites naturels d'exception, un caractère fort mais chaleureux et convivial, un patrimoine précieux et préservé. C'est en s'appuyant sur ces atouts que nous devons imaginer des projets innovants afin de promouvoir et d'animer notre destination.

Nous vous disons donc à très bientôt, au plaisir de vous rencontrer à la Maison de la Montagne, ou bien encore sur le terrain, à l'occasion d'un événement, d'une animation ou d'un temps fort de notre village. ♥

## Présentation de l'équipe

### Laurent, directeur

« ... Géographe de formation, spécialiste des milieux naturels montagnards dans un premier temps, j'ai ensuite évolué au sein de l'activité touristique, d'abord dans le secteur de l'animation, puis comme accompagnateur en montagne. C'est fort de cette expérience de terrain, forgée au contact de nos vacanciers et des professionnels du tourisme, que j'ai aujourd'hui l'immense plaisir de pouvoir m'investir au sein de l'Office de tourisme de Sixt-Fer-à-Cheval. »

### Sabrina, conseillère en séjour

« ... J'ai toujours aimé l'accueil et le contact du public mais ce qui m'a le plus attiré, c'est de pouvoir promouvoir notre magnifique village, celui qui m'a vu grandir et qui m'a tant apporté. »

### Sophie, conseillère en séjour, chargée des animations et des événements

« ... Je suis depuis longtemps fascinée par les montagnes de Sixt, et en particulier par le Tenneverge, ce formidable gardien de la vallée. Titulaire d'un BTS Tourisme, je suis également photographe. Arpenter les montagnes, photographier, écrire, rêver et m'abandonner à la musique sont mes essentiels. »



▲ DE GAUCHE À DROITE :  
SABRINA, SOPHIE ET LAURENT



▲ ACCUEIL DE LA MAISON DE LA MONTAGNE

A vous l'honneur !

# La Fête de la terre édition 2015

ÉVÈNEMENT SOUTENU PAR L'UNION EUROPÉENNE DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ETHNOLOGIA

ETHNOLOGIA

## La Fête de la terre...

Un événement d'envergure régionale, des milliers de visiteurs, plus de 250 bénévoles, 10 mois de préparation et un regard unique sur la vie d'antan en montagne.

Les premières « Fête de la terre » furent célébrées à Sixt-Fer-à-Cheval en 1978 et 1980. Puis, la manifestation s'est assoupie et cela malgré le vif succès remporté par ces deux éditions.

C'est au printemps 2004, à l'initiative d'une jeune Sizère étudiante en Tourisme (Annyse Riondel), que cette Fête de la terre a revu le jour après 25 ans de sommeil...

L'édition de 2005 fut mémorable !

Des milliers de visiteurs enchantés de cette journée, un succès inimaginable pour nous tous... bref, une grande satisfaction pour tous les bénévoles.

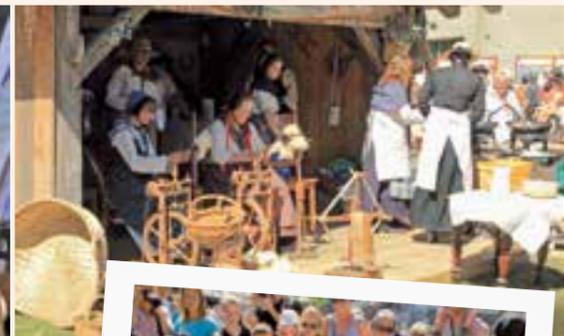
Cependant, un événement de cette ampleur n'est pas réalisable chaque année, au vu de l'implication de tous et de la charge de travail en amont. La décision est prise, la Fête de la terre aura lieu tous les 5 ans.

L'organisation de cette manifestation fut portée en 2005 par l'Office de tourisme, il est décidé pour 2010, de créer une association, « le Comité d'organisation de la Fête de la terre ». L'objectif est ainsi d'impliquer plus de Sizerets dans la logistique de l'événement. L'édition 2015 atteint totalement ce but et remporte à son tour un succès au-delà de toute espérance.

## Longue vie à la Fête de la terre.



A vous l'honneur !



Le mot du Président...

La Fête de la terre, une aventure humaine

« La Fête de la terre 2015 a été un véritable succès et cette réussite est le fruit d'un labeur collectif.

Lors des préparatifs, je vous exprimais ma fierté à présider cette association. Aujourd'hui, cette fierté vous revient car la Fête de la terre 2015 a brillé grâce à vous tous qui avez fait de cette cinquième édition un événement incontournable bien au-delà des frontières de Sixt-Fer-à-Cheval. »

Authenticité, convivialité et... modernité

« Le coup d'envoi a été donné par une célébration en l'église Sainte Marie-Madeleine avec la bénédiction des cordes de notre Compagnie des guides qui fête ses 150 ans. Nos guides qui ont su faire la place belle à nos montagnes, ces montagnes omniprésentes dans nos vies.

Et quel plaisir de découvrir la foule de visiteurs qui nous attendait déjà, à notre sortie de l'église, pour notre désormais célèbre défilé, avec l'Harmonie municipale en tête.

Au village, chaque chalet a su proposer des scènes mettant en vie le savoir-faire de nos anciens qui ont pris plaisir à le transmettre aux plus jeunes.

Ces jeunes, nos gamins, je veux les féliciter. Stars du jour. Les flashes ont crépité, immortalisant cette transmission ainsi que la surprise du public de les observer si jeunes manipulant les outils du passé pour réaliser des gestes d'antan.

Je vous dis encore une fois bravo à tous, Sizères et Sizerets, qui avez démontré votre formidable capacité à organiser un événement retentissant. »

Marc Anthoine



Salle des fêtes

# L'Espace la Reine des Alpes



▲ CONCERT À LA SALLE DES FÊTES LE PARVIS ▶

Nombre d'entre vous se souviennent certainement des projections à la salle des fêtes, des bals et autres manifestations qui rayonnaient au-delà de la sphère communale et permettaient à la population de la commune et de la vallée de se retrouver dans ce lieu festif.

Pour autant, au fil des ans, notre salle des fêtes était devenue vétuste et inadaptée aux besoins de la population et de ses associations. Avec des locaux difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite, des façades vieillissantes, une absence d'isolation et un espace « office » réduit, l'ancienne salle des fêtes avait besoin d'un sérieux coup de jeune !

Le programme de rénovation prévoit une restructuration du bâtiment en plusieurs tranches. Conformément au projet établi en 2011, la rénovation est donc partielle, avec des étages rendus bruts d'aménagement.



En effet, l'aménagement des niveaux supérieurs reste à définir tant en termes de délai que de destination. Soulignons qu'avec la baisse des dotations et des subventions et compte tenu des projets de développement touristique et économique, la mise en œuvre de ces travaux ne fait pas partie des priorités de la première moitié du mandat. La réflexion est tout de même engagée sur les pistes d'aménagements et la recherche de financements.

La première tranche achevée, notre nouvel espace festif est maintenant fonctionnel et permet de bénéficier sur notre commune d'une véritable salle d'animation permettant l'organisation de vos manifestations dans un cadre chaleureux et lumineux.

Une salle chaleureuse et fonctionnelle

L'Espace la Reine des Alpes bénéficie d'une superficie opérationnelle de 603 m<sup>2</sup>, incluant l'espace bar, cuisine et salle, ainsi que les sanitaires et un local technique au rez-de-chaussée. Elle peut facilement accueillir 110 personnes assises dans la salle, et 280 en totalité. La partie bar peut quant à elle accueillir 30 à 40 personnes.

De nature lumineuse et coffrée de bois, notre salle séduit les particuliers souhaitant organiser mariages ou fêtes familiales. Elle bénéficie également d'une cuisine équipée de matériel professionnel, idéal pour l'organisation de vos repas et soirées.

Le système de son, lumières et vidéoprojecteur permet de recevoir conférences et/ou spectacles divers. Alors, n'hésitez pas à en parler autour de vous !

**A savoir :** Vous pouvez ne louer qu'une partie de l'Espace la Reine des Alpes : le bar et le parvis, permettant d'organiser des rassemblements plus intimistes. Ce type de location est possible avec une réservation maximum 3 mois à l'avance. En effet, nous privilégions la location de la salle dans sa totalité, ainsi vous ne pourrez réserver cette formule que 3 mois au plus tôt avant l'événement.

Comment la louer ?

Le service accueil de la mairie est à votre disposition pour :

- Vous informer des disponibilités de la salle ;
- Vous remettre un formulaire de réservation et la convention d'occupation.

Des arrhes sont demandées lors de la réservation, équivalent à 25 % du coût de la location. Vous devrez également fournir une attestation d'assurance.

En cas de réservation longtemps à l'avance, vous devrez nous transmettre les chèques de caution et le solde de la location trois mois avant l'événement.

L'Espace la Reine des Alpes est mis à disposition gracieusement pour les manifestations gratuites organisées par les associations, organismes ou structures privées, ouvertes à tous et à vocation caritative ou d'animation, sous réserve de disponibilité de la salle. ♥



▲ TOUS EN PISTE !

Les tarifs 2016

Prestation	Tarifs
Conférences (A.G., réunions, conférences...) sans cuisine	200 €
Associations de la commune et du périmètre CCMG (salle + sono comprise)	200 €
Location soirée (résident sur la commune)	500 €
Location soirée (hors de la commune)	700 €
Location parvis et bar (sans cuisine)	200 €
Nuit de la St Sylvestre (résident sur la commune)	550 €
Nuit de la St Sylvestre (hors commune)	750 €
Utilisation sono, vidéo et éclairage	75 €
Utilisation vaisselle	100 €
Forfait manutention scène	100 €
Chèque de caution salle et matériel	2 500 €
Chèque de caution ménage	500 €
Versement d'arrhes Encaissés et non remboursés en cas d'annulation	25 % du montant de la location sans option

# Révision, élaboration du Plan Local d'Urbanisme

## 3ÈME ÉTAPE : ZONAGE ET RÉGLEMENTATION

Après avoir présenté dans Contact N°1 les objectifs de la révision et de l'élaboration du PLU sur la commune de Sixt et son calendrier prévisionnel, le second numéro s'attelle à présenter le PADD définissant notre projet de territoire, dont la traduction réglementaire est actuellement en cours.

Le zonage et sa réglementation sont aujourd'hui au cœur du débat. L'évolution du cadre législatif nous obligeant à limiter le mitage au profit du développement urbain en comblement des dents creuses et le plafonnement des surfaces des zones à bâtir en fonction de l'évolution de notre démographie ont pour conséquence l'impossibilité de maintenir en zones constructibles des zones qui l'étaient dans notre ancien Plan d'Occupation des Sols (POS).

En effet, dans l'ancien POS, les surfaces constructibles s'élevaient à 23 ha (surface estimée en zone U - constructible - et zone NA - urbanisation future -). 1 ha = 10 000 m<sup>2</sup>

Ainsi, l'Etat (représenté par la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie) souhaite une diminution par trois des surfaces constructibles, principalement en zone NA, mais également en zone U.

Les élus de la commission PLU sont donc confrontés à d'importantes difficultés et ont choisi de prendre le temps nécessaire pour pouvoir établir un plan de zonage le plus juste possible. Ils se sont rendus à plusieurs reprises sur le terrain pour visualiser in situ les hypothèses de tracés.

Voici le mode de calcul qui nous est imposé par les services de l'Etat :

### Evolution de la démographie

A la différence du POS, le PLU doit démontrer que les capacités constructibles théoriques sont en adéquation avec une stratégie de développement démographique.

A partir de cela, plusieurs hypothèses de projections ont été travaillées :

- **Hypothèse 1** : Considérant une augmentation de la population de 0.5% soit l'équivalent de 46 habitants supplémentaires et de 23 logements de plus à Sixt-Fer-à-Cheval d'ici 2025,
- **Hypothèse 2** : Avec une évolution de 1%, représentant 94 habitants et 47 logements de plus à Sixt-Fer-à-Cheval d'ici 2025,



▲ EXEMPLE D'HABITAT SEMI-COLLECTIF OU INTERMÉDIAIRE

- **Hypothèse 3** : Avec une évolution de 1,5%, représentant 144 habitants et 72 logements de plus à Sixt-Fer-à-Cheval d'ici 2025,
- **Hypothèse 4** : Avec une évolution de 2%, représentant 197 habitants et 99 logements de plus à Sixt-Fer-à-Cheval d'ici 2025,

Il s'agit pour la commune de défendre son rythme de croissance actuel (à savoir 1.5 % / an) pour maintenir une dynamique d'accueil à l'échelle du territoire communal. L'hypothèse la plus haute à laquelle nous pouvons prétendre se rapproche plus de l'hypothèse N°3 avec 144 habitants en plus sur la commune d'ici 2025, avec 72 logements de plus.

Rappelons que l'objectif de cette projection est bien entendu d'émettre le scénario le plus proche de la réalité et non de surestimer les potentiels d'évolution sous peine de nous voir refuser le dossier du PLU lors de sa validation.

### Typologie de logements et consommation foncière

Le corolaire de la croissance démographique est la production de logements, pour la population future mais également pour la population en place, où on observe significativement un phénomène de décohabitation, c'est-à-dire que les ménages sont plus petits (départ des enfants, divorces...).

Depuis plusieurs années, le gouvernement français durcit le champ réglementaire de l'urbanisme,

avec comme cheval de bataille la question de la réduction de la consommation foncière. Le modèle historique de la maison individuelle, le chalet traditionnel sur notre commune, ne peut plus être le seul modèle de construction, pour une question de consommation foncière, mais également pour répondre au parcours résidentiel des ménages.

Des logements collectifs de type « immeubles » et semi-collectifs sont donc des formes amenées à se répandre. Le concept d'habitat « semi-collectif » ou « intermédiaire » est né de la volonté de donner à l'habitat collectif l'aspect et certains avantages de la maison individuelle. Il se caractérise principalement par un groupement de logements avec des caractéristiques proches de l'habitat individuel tels que l'accès individualisé aux logements, des espaces extérieurs privatifs pour chaque logement, une faible hauteur qui ne dépasse pas 3 étages...

Reprenant nos hypothèses de développement démographique de départ, voici les projections en termes de consommation foncière qui en découlent pour chacune des hypothèses :

- Hypothèse 1 : **1.3 ha de foncier nécessaire**
- Hypothèse 2 : **2.7 ha de foncier nécessaire**
- Hypothèse 3 : **4.1 ha de foncier nécessaire**
- Hypothèse 4 : **5.6 ha de foncier nécessaire**

### PROJET DE ZONAGE

- U : Zone urbaine
- Ue : Secteur destiné aux équipements publics
- Ux : Secteur destiné aux activités économiques
- Ut : Secteur destiné au tourisme
- 1AU : Zone à urbaniser destinée à l'habitat – court terme
- 1AUt : Zone à urbaniser destinée au tourisme – court terme
- 2 AU : Secteur d'extension destiné à l'habitat – long terme
- AH : STECAL (Secteur de taille et de capacité limitée) - extension limitée création d'annexes possibles
- NL : Zone Naturelle de Loisirs

### COMPATIBILITE AVEC LES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES (NATURELS & INONDATIONS) :

- Interdictions
- Prescriptions



▲ SECTEURS POTENTIELS PRIS EN COMPTE DANS L'ÉLABORATION DU ZONAGE DU PLU

▲ EXEMPLE DE ZONAGE SUR UNE AUTRE COMMUNE ▲

Nous nous emploierons à justifier l'hypothèse N°3, soit 4.1 ha de terrains théoriquement alloués à la construction.

Après application du coefficient de rétention foncière pour compenser, entre autres, le très fort morcellement des terrains sur le territoire communal et au regard de son positionnement et de son historique démographique, **l'enveloppe constructible finale devrait être de l'ordre de 6 ha**. Nous ferons néanmoins tout notre possible pour obtenir un coefficient de rétention plus important.

Les espaces en extension des zones urbaines (désormais appelés AU) et les espaces dits en dents creuses (espaces non bâtis situés entre les espaces bâtis) sont comptabilisés. Les parcelles inférieures à 400m<sup>2</sup> seront comptabilisées seulement si elles jouxtent d'autres parcelles « nues », dans le cas contraire, elles ne le seront pas. Il semble important de préciser que seules les parcelles bâties sont prises en compte comme déjà bâties. Les parcelles jouxtant, appartenant au même propriétaire, ne le sont pas.

A noter cependant que les zones touristiques futures et économiques prévues pour le développement de notre village ne rentrent pas en jeu dans le calcul et ne sont donc pas pénalisantes.

### Le zonage

Cette phase consiste à traduire sur plan cadastral les objectifs du PADD. Le zonage délimite de façon précise la vocation de chacun des espaces du territoire communal, avec des échéances à court et long terme.

A la différence du POS qui se décompose en deux « grandes familles » de zones, les zones Urbaines

et Naturelles, le PLU propose une déclinaison en quatre « grandes familles » : Zones U, Zones AU, Zones N, Zones A.

Chaque « grande famille » de zones (U, AU, N, A) peut ensuite faire l'objet d'un classement en sous-familles, afin d'intégrer les spécificités d'un secteur.

#### • Zones U, urbaines :

Ce sont des zones directement constructibles. Elles peuvent être indicées s'il est nécessaire de définir des règles d'occupation du sol et des règles de constructions différentes.

A titre d'exemple, on pourra retrouver la zone Ua (destinée à l'habitat permanent, aux commerces et aux équipements) et la zone Ux (destinée aux activités économiques de types artisanales).

#### • Zones AU, zones à urbaniser :

Elles correspondent aux anciennes zones NA du POS. Ce sont des zones destinées à être urbanisées au cours des années à venir dans le cadre d'un projet d'ensemble et conforme aux Orientations d'Aménagement et de Programmation définies fixées par le PLU.

#### • Zones N, zones naturelles

#### • Zones A, zones agricoles dont la vocation sera préservée :

Pour les zones A ou les zones N, plusieurs options existent pour les bâtiments isolés ayant déjà pour fonction l'habitat.

Au-delà de cette délimitation « urbaine » du zonage, rappelons que le territoire communal est particulièrement contraint de par son accès

difficile et l'étendue de sa réserve naturelle notamment.

De même, bon nombre de secteurs communaux sont exposés aux risques naturels, dont les risques de débordements, de crues et de laves torrentielles, d'avalanches impactent grandement l'urbanisation actuelle et son évolution.

Les Plans de Prévention des Risques (PPR) valent ainsi servitude d'utilité publique et seront annexés au PLU, qui devra s'y conformer. Dès lors, l'aménagement sur la commune ne pourra se faire qu'en prenant en compte ces documents et aucune construction ne pourra être autorisée dans les zones présentant les aléas les plus forts.

### Le règlement

A chaque zonage est associé un règlement.

Ce règlement a pour objet de définir les occupations du sol autorisées ou interdites pour chaque zonage, ainsi qu'un certain nombre de conditions (desserte, surface, implantation, hauteur, aspect, aménagement...). Ce document ne peut pas édicter des prescriptions sur l'utilisation des sols (cultures, pratiques agricoles...).

Le PLU de Sixt-Fer-à-Cheval doit intégrer le dispositif réglementaire ALUR (Accès au Logement pour un Urbanisme Renoué), dans lequel le cadre législatif du « règlement du PLU » est en train d'évoluer. La commission attend les nouvelles dispositions réglementaires exactes, qui devraient être disponibles au début de l'année 2016.

Ces travaux sont en cours d'études et pourront faire l'objet d'une présentation au premier trimestre 2016. ♥

# La liaison Sixt-Flaine et le projet touristique

LE SUJET EST D'IMPORTANCE, ET CONTACT A SOUHAITÉ QUE LE MAIRE S'EXPRIME SUR CE SUJET.

**Stéphane BOUVET,**  
Maire de Sixt-Fer-à-Cheval

« La liaison Sixt-Fer-à-Cheval - Flaine, c'est un peu l'arlésienne sizère. Les anciens vous diront qu'ils en ont toujours entendu parler mais qu'ils n'ont jamais rien vu, aussi ils n'y croient pas. Pourtant cette fois-ci, c'est différent et voilà pourquoi :

En 2013, la Mairie a signé avec la Compagnie des Alpes une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) concernant la gestion des remontées mécaniques et la gestion des pistes de ski de Sixt-Fer-à-Cheval. Cette DSP prévoit que notre délégataire (le domaine skiable du Grand Massif) n'exploitera plus nos 2 télésièges, ils sont vétustes et fonctionnent à perte. Le délégataire ne souhaite ni les changer, ni continuer après cette date à les exploiter et la commune n'a pas les moyens de se substituer à la filiale de la Compagnie des Alpes.

Je souhaite aujourd'hui insister sur ce contexte qui nous amène à faire valoir des choix stratégiques confirmés par le travail de réflexion conduit dans le cadre du PLU et de son PADD.

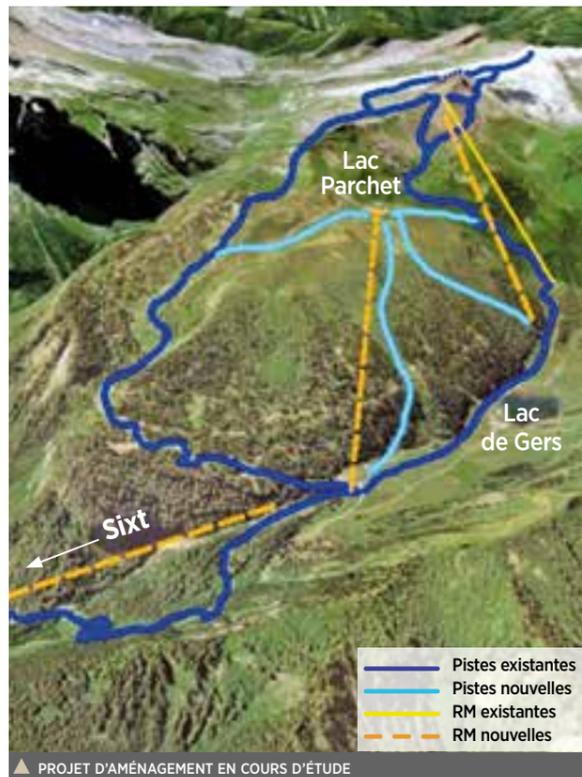
La démographie, 802 habitants aujourd'hui, a progressé depuis 2000 de 1.2% en moyenne par an, faisant à une régression constatée sur la dernière décennie précédant le changement de siècle.

Pourtant notre village se meurt. En 15 ans nous avons perdu 15 commerces : bars, boucherie, station-service, vente de produits artisanaux et régionaux, tabac, restaurants, prêt-à-porter, supérette, hôtels... Un local commercial neuf et des locaux idéalement situés comme anciennement « la Cach'ta » ou « le Jolivier » devenu un temps « le 27 » n'ont pas trouvé preneur.

Nos hébergements touristiques connaissent un taux d'occupation l'hiver insuffisant, parce que notre offre ski est dérisoire et non motivante en comparaison des stations qui nous entourent.

Il serait illusoire de croire que notre domaine débutant pourra, à lui seul, avec ses 4 téléskis motiver notre clientèle d'hiver surtout qu'il sera directement concurrencé par le nouveau domaine débutant de Samoëns. En effet, ce dernier doit être équipé à terme de plusieurs services (crèche notamment) qui permettront aux parents de skier sur l'ensemble du Grand Massif l'esprit tranquille.

Cela signifie la fermeture de commerces supplémentaires et probablement de l'ESF. C'est encore des emplois condamnés, sans parler des agriculteurs, menuisiers, charpentiers, personnels du bâtiment qui l'hiver vivent des métiers du ski : moniteurs de ski, pisteurs, dameurs, remontées mécaniques...



▲ PROJET D'AMÉNAGEMENT EN COURS D'ÉTUDE

le démantèlement des 2 télésièges existants et la suppression des pistes ;

- En travaillant l'intégration des remontées mécaniques, des gares de départ et d'arrivée ;
- En travaillant l'implantation immobilière afin qu'elle s'intègre totalement dans le paysage urbain existant ;
- En nous interdisant toute fuite en avant à l'instar de bon nombre de sites touristiques et de refuser tout site d'accueil industriel, tout en faisant notre, la locution de notre Ministre de l'Environnement : « L'écologie ne peut être punitive » ;
- Enfin en favorisant le développement été/hiver avec la poursuite de l'Opération Grand Site tout en préservant les fonctions naturelles de notre territoire.

**Aujourd'hui, où en sommes-nous ?**

Nous avons intégré dans notre PADD, (voir Contact n°2) lors de l'élaboration en cours du PLU, tous les éléments permettant la réalisation de ce projet.

Nous avons obtenu de notre voisin Samoëns qu'il prenne en compte la future liaison Sixt - Flaine dans son propre PLU. Nous avons confié à l'ASADAC, l'Agence Savoyarde d'Aménagement, de Développement et d'Aide aux Collectivités, le soin d'établir un projet touristique conforme à nos attentes et de tester ce projet auprès de plusieurs opérateurs hôteliers et para-hôteliers nationaux et internationaux.

Enfin, nous sommes en rapport constant avec le Préfet, le Sous-Préfet et le Directeur Départemental du Territoire et de ses services, mais également avec les services régionaux de la DREAL, afin de définir le processus exact en vue de l'obtention des autorisations nécessaires à ce projet.

L'aménagement global du territoire doit prendre en compte nos engagements forts de protection de l'environnement : réserve naturelle, démarche Grand Site, sites classés, site Natura 2000 du Haut Giffre et l'ensemble des projets du Massif (UTN de Samoëns avec le Club Med, le Funiflaine et notre liaison au Massif). Pour notre commune, au-delà d'un projet essentiel, cette mesure est un juste retour des choses au regard de nos engagements environnementaux.

Le chemin qui reste à parcourir est encore long mais vous pouvez compter sur ma détermination et celle de vos élus pour porter haut et fort ce projet vital, durable et structurant pour notre commune mais également pour le territoire du Giffre et du Grand Massif ». ♥

**Voilà où en est notre village !**

Sans actions fortes, notre village s'éteindra économiquement en avril 2018, date à laquelle prend fin la DSP.

Mais cette DSP prévoit, et c'est pour cela que nous l'avons signée, la seule et unique solution permettant d'inverser le processus en rendant la destination Sixt-Fer-à-Cheval de nouveau attractive : **Relier Sixt-Fer-à-Cheval au sommet du domaine d'altitude, et de ce fait pérenne, de Flaine.**

La commune ne dispose pas de moyens budgétaires suffisants pour supporter l'investissement de cette liaison. Seule la Compagnie des Alpes, bénéficiaire de ce service public industriel et commercial peut le financer à la condition de pouvoir justifier cet investissement par l'apport d'un chiffre d'affaire supplémentaire en proportion avec la dépense engagée.

Pour ce faire, la réalisation d'hébergements touristiques est nécessaire. Bien entendu, ce projet s'inscrit dans un cadre respectueux de l'environnement et dans un programme favorisant le développement été/hiver de Sixt.

Un cadre respectueux de l'environnement :

- En rendant à la nature tout le versant actuellement skiable, en dehors de la partie « débutants », par

# Construire ou rénover à Sixt... jouer l'intégration

LES CONSTRUCTIONS MARQUENT LE PAYSAGE POUR TOUJOURS, ET SI ELLES LE DÉFIGURENT, C'EST IRRÉMÉDIABLE.

*Pendant des siècles, le principe a été de construire avec les matériaux naturels disponibles à proximité.*

*Dans la vallée de Bonneval-sur-Arc, les murs sont en pierres et les couvertures en lauzes. Dans notre vallée, le bois est prédominant.*

*Il n'y a pas une construction « type » pour les maisons de montagne : chaque massif et même chaque vallée à sa particularité.*

*Dans les Aravis, on trouve principalement des balcons, avec des barreaux en partie haute et des « jupes » en partie basse. Le bardage est principalement horizontal. Dans la vallée d'Abondance, les volumétries des fermes sont très importantes. Des avancées de bardage en pignon sont fréquentes.*

**A Sixt et en haute vallée du Giffre, les populations ont su ainsi imprimer leurs traces architecturales**

Ce sont ces spécificités qui donnent à notre village son charme. Notre environnement est un formidable écrin, essayons d'y garder une architecture de qualité. Nous pensons qu'il est nécessaire de respecter et d'aimer notre cadre de vie pour le bien de tous.

Cet article n'a pas pour but de brimer les libertés de ceux qui se lancent dans la merveilleuse et difficile aventure de la construction d'une maison ou de la réhabilitation d'une vieille ferme, mais l'individualisme est la principale cause des excès



▲ HABITAT TRADITIONNEL DE BONNEVAL-SUR-ARC



▲ BALCONS À JUPE TYPIQUES DES ARAVIS

qui dénaturent l'habitat. Les répercussions de cette attitude qui consiste à dire : « ce que je vais restaurer ou construire m'appartient, donc j'en fais ce que bon me semble » sont infiniment lourdes de conséquences.

Avant de construire, pour faire un projet bien intégré, mettez-vous au centre du terrain, regardez autour de vous et ensuite, promenez-vous et observez les habitations environnantes, leurs particularités, la « trace » laissée, bien souvent, par plusieurs générations d'occupants.

L'architecture de votre projet se fonde-elle avec l'esprit du village dans lequel il s'inscrit ?

De nos jours, les techniques de construction permettent de laisser rentrer le jour et de profiter au maximum de la vue. Vous êtes nombreux à souhaiter de grandes baies triangulaires sous pignon.

Si vous les positionnez derrière des clairevoies, vous atteindrez votre objectif tout en préservant un souci d'intégration.

Il en est de même en prévoyant des volets roulants qui ne feront pas sailli mais seront inclus dans le bardage.



▲ LES GRANDES VOLUMÉTRIES DES FERMES DE LA VALLÉE D'ABONDANCE

## Le soubassement



*La partie basse de nos fermes historiquement habitée est faite en maçonnerie enduite pour des raisons d'isolation et de protection de l'humidité. La partie supérieure est en bois pour le stockage du fourrage ; les claires-voies, omniprésentes dans les pignons, servent à sa ventilation.*

Cette partie basse maçonnée est enduite et présente souvent des décrochements dans la façade. La pierre est uniquement visible dans les angles et les ouvertures.



# Construire ou rénover à Sixt... jouer l'intégration

## Le bardage

Le bardage est traditionnellement vertical avec parfois des découpes de formes.



Le bardage des côtés est saillant sur les pignons et découpé en arrondi. Les ouvertures ne comportent pas d'encadrement, les volets sont mis à fleur du bardage.

Les bardages ne sont pas traités, les planches rugueuses sont grisées par l'oxydation.



Les bois étaient laissés bruts, et c'était le temps et l'oxydation qui leur donnaient sa teinte grise. Si vous souhaitez le traiter, privilégiez les bois brûlés, huilés ou lasurés en teintes foncées.

Les ouvertures et les volets ne faisaient jamais tâche. Bannissez les volets rouges, bleus ou verts, et tout contraste trop important avec le bardage. Ils peuvent être du meilleur effet dans d'autres vallées, mais ne s'intégreront pas dans nos villages sizerets.

Si vous souhaitez clore votre terrain, préférez des clôtures traditionnelles en bois ou des haies vives d'essences diverses. Rejetez les murs en béton et les haies de tuyas qui sont plus prisés en région parisienne que dans nos montagnes.

Ensuite, n'oubliez pas la formalité obligatoire du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux.

Et enfin, soyez vigilant à ce que votre réalisation soit finie dans les délais et qu'elle soit conforme à votre permis ou à votre déclaration de travaux.

Si vos travaux ne sont pas conformes (une façade dont les ouvertures ne sont pas telles qu'indiquées sur les plans, une maçonnerie non enduite ou un bardage non posé avec les parpaings visibles alors que l'enduit ou le bardage étaient prévus), votre permis ou votre déclaration de travaux ne seront pas valides.

Vous devrez alors, soit vous mettre en conformité, soit déposer une nouvelle demande incluant vos modifications sous risque de voir votre construction dans son ensemble, devenir illégale avec tous les désagréments que cela peut entraîner. ♥

## Les alcôves

On note la présence d'alcôves : des renforcements dans le soubassement ou dans les parties boisées. De larges montées d'escaliers extérieurs permettent d'accéder à la grange.



## Les balcons et les claires-voies



Les balcons sont à barreaux de section carré et mis de profil sur toute la hauteur.

Traditionnellement, les claires-voies sont composées de lattes de bois et d'espaces ayant la même largeur.

La lisse basse est posée au plancher et la lisse haute sert de main courante. Il y a parfois une frise fixée sur la tranche du plancher.



## Le jeu des 7 erreurs

Bien que tout à fait intégrées et contribuant au charme des plus belles vallées du Tyrol autrichien, de telles bâtisses s'intégreraient cependant bien mal dans un hameau de Sixt. Les couleurs vives, les pignons découpés, les ouvertures en arches sont autant de caractéristiques qui ne sont pas compatibles avec l'habitat traditionnel sizeret.



## État civil

**Événements survenus depuis le dernier bulletin municipal.** L'ensemble du Conseil municipal félicite chaleureusement les nouveaux parents et les nouveaux mariés, et leur adresse à tous, ses vœux de bonheur.

### Naissances

**14/08/2015** Maëlyn, Charlotte, Lucie HUJEU, enfant de Chloé OUVRIER-BUFFET et Lionel HUJEU  
**24/09/2015** Émilie, Doris MOILLE, enfant de Julia BARNES et Thomas MOILLE  
**25/09/2015** Antoine, Bernard, Paul BARBIER, enfant de Julie REVUZ et Guillaume BARBIER  
**31/10/2015** Mathieu, Nicolas SCURI, enfant de Marie et William SCURI

### Mariages

**05/09/2015** Angélique, Edith DAWANT et Jérôme BAROIN  
**19/09/2015** Sylvie, Sandrine MOGENIER et Yannick CLUZEL  
**09/01/2016** Claire OBELLIANNE et Adelin VALLI

### Décès

Le Conseil municipal présente ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées par la disparition d'un être cher.

**16/08/2015** Jean, Guillaume MOGENIER  
**01/09/2015** Jean Baptiste MONET  
**16/10/2015** Christophe, François BARRAS

## Les brèves

### Erratum Contact n°2

Le précédent numéro de Contact comporte une erreur d'interprétation. Les raccards à Sixt, comme en Valais et à Vallorcine, sont des greniers à blé construits avec des poutres équarries pièce par pièce avec une aire à battre au milieu.

La photo de Contact n°2 représente la dalle de schiste appelée à Sixt « on péron » qui empêchait les rongeurs de pénétrer dans le bâtiment.

Merci à Dominique Abry-Deffayet pour ces précisions. ♥

### Pensez à la procédure de déclaration de vos ruches !

Le Syndicat d'apiculture et groupe de défense sanitaire apicole de la Haute-Savoie nous informe que de graves problèmes sanitaires ont été diagnostiqués dans les ruchers de Haute-Savoie cette saison 2015 dans divers secteurs.

Chaque colonie d'abeilles peut être un foyer de maladies contagieuses pour les ruchers environnants. C'est pourquoi il est indispensable aux services sanitaires apicoles de connaître les emplacements des ruches et leur propriétaire lorsque les épidémies se déclarent.

Chaque propriétaire de ruche est tenu d'en faire déclaration chaque année selon les modalités définies par l'Instruction du Ministère chargé de l'agriculture.

Le formulaire de déclaration est disponible sur le site internet du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie ([www.syndapi74.fr](http://www.syndapi74.fr)), ou contacter Mme Rachel Roguet au 04 50 88 19 68 ou au mail suivant [rachel.roguet@eleveursdessaivoie.fr](mailto:rachel.roguet@eleveursdessaivoie.fr).

Nous vous remercions de nous aider à préserver ainsi la santé de nos abeilles indispensables à notre environnement. ♥

# Hommage

SIXT A PERDU CETTE ANNÉE  
DEUX DE SES CONCITOYENS IMPLIQUÉS  
DANS LA VIE PUBLIQUE, ASSOCIATIVE ET CULTURELLE



Jean MOGENIER, menuisier-charpentier, grand amateur de ski de fond, de vélo et de chasse est parti tragiquement le 16 août, à l'âge de 77 ans. Investi dans l'Harmonie municipale du Fer-à-Cheval, il fut tour à tour joueur de baryton, membre actif et chef d'orchestre, de 1954 à 1997. Conseiller municipal de 1965 à 1977, il assumait les fonctions de maire-adjoint de Jean MONET, durant 2 mandats de 1981 à 1989. Chasseur aguerri, il prit la présidence de l'ACCA de 1969 à 1979. Ancien combattant décoré de plusieurs médailles, il s'impliqua également dans l'association départementale. Particulièrement attaché à l'alpage des Fonts, il créa la SCI des Fonts afin de réhabiliter l'ancienne fruitière en ruine.



Quinze jours plus tard, Jean MONET nous quittait lui aussi, âgé de 79 ans. Il laissa derrière lui le souvenir d'un homme de conviction, de courage et de dévotion pour son village. Hôtelier-restaurateur, ayant construit Les Soldanelles, aujourd'hui Le Choucas, il fut maire de la commune durant 3 mandats de 1971 à 1989. Jean MONET s'impliqua énormément dans la valorisation et l'entretien du patrimoine bâti et religieux, comme dans le développement du tourisme. Membre fondateur du Réseau des plus beaux villages de France, il y a 30 ans, il fut vice-président de 1981 à 1989 et secrétaire-adjoint de 1990 à 1999 de cette association. Il avait à cœur de soutenir l'harmonie, de développer l'esprit de « société », comme d'aider son prochain.

Jean Monet et Jean Mogenier furent parmi les piliers fondateurs de la société de chasse La Saint-Hubert.

Le Maire et les conseillers municipaux transmettent à leurs familles et amis, leurs plus sincères condoléances. ♥

## Une 4<sup>ème</sup> classe à l'école de Sixt

Au mois de septembre 2015, l'école primaire de Sixt-Fer-à-Cheval, avec le soutien des délégués des parents d'élèves, a obtenu l'ouverture d'une quatrième classe.

Mme Egea Isabelle est venue renforcer l'équipe enseignante, en prenant en charge les cours de grande section maternelle et de CP. Elle est aidée dans sa tâche par un nouvel Atsem (Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles), poste créé pour cette occasion par la Mairie.

A ce jour, 4 enseignants se répartissent les 83 élèves inscrits. Cette nouvelle répartition des élèves permet ainsi à nos enfants de travailler dans de meilleures conditions.

Mme Claisse prend en charge la petite section et moyenne section maternelle et assure aussi les fonctions de directrice. Mr Pinaud accompagne les CE1 et CE2, et Mme Gonant perfectionne nos enfants de CM1 et CM2 avant l'entrée en 6<sup>ème</sup> au collège. ♥

## Voyage à Bangor : places à prendre

Du 4 au 12 juin 2016, les classes de CM1 et de CM2 de l'école de Sixt partiront en classe de découverte à Belle-Ile-en-Mer. Un car est affrété par la municipalité afin d'assurer le transport des 16 enfants et de leurs accompagnateurs. Des places restent disponibles pour des personnes qui souhaiteraient effectuer le voyage à un prix avantageux. Le voyage, car + bateau, aller et retour, est proposé au prix de 110 euros. Sur place, des logements sont disponibles en meublés de tourisme ou dans les mobil-homes mis à disposition gracieusement par la commune de Bangor.

Les comités de jumelage sont également en relation pour voir si des logements chez l'habitant pourraient être proposés à ceux qui le souhaitent.

Pour tout renseignement ou réservation, vous devez contacter la mairie au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2016, au 04 50 34 44 25. ♥



▲ TENNEVERGE ENNEIGÉ (PHOTO PHILLIPE MULATIER)

*Parce que la vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille,  
Contact vous souhaite que l'année 2016 soit aussi féérique  
que cette vue du Tenneverge enneigé.*

## Les clichés

A chaque numéro, nous présentons des photographies mettant en lumière la richesse de notre village, ses hameaux, ses habitants, sa faune, sa flore... Vous avez des clichés que vous voulez partager ? Envoyez vos images à la rédaction. ♥

## Agenda

♥ **Votre espace-culturel propose toute l'année un programme d'activités et d'animations gratuites :**

- **Cont'ô goûter** : pour les enfants entre 4 et 9 ans : histoires racontées avec thèmes différents (selon la saison ou les nouveautés) le goûter est offert.
- **Brocant'ôlivres** : vente et échanges de livres, bandes-dessinées
- **Spectacl'ôbus** : une sélection de spectacles, avec un prix réduit, le transport est assuré gratuitement.

**Grands rendez-vous de l'hiver :**

- Projection du magnifique film **« Les étoiles du nord »** film d'Anthoine Dubos
- **Nuit du jeu « on joue, on découvre différents jeux de stratégie »**
- **Lecture à voix haute « La gourmandise »** Extraits animés de livre et dégustation.

## ♥ EXPOSITIONS

Les Expos de l'année 2016 seront installées à l'intérieur de l'espace- culturel.

Elles sont prêtées par notre bibliothèque départementale «Savoie Biblio»

- **« Qui a refroidi Lemaure »** du 20 Janvier au 15 mars 2016  
Thème «le policier», avec bornes interactives, enquête, romans...
- **Michel Pin : (mai, juin)**  
Photos en peinture sur la flore et les montagnes de Sixt
- **Philippe Mulatier « Sixt en nature »** (juillet, août)  
Photos d'animaux de montagnes

## ♥ TRIAL 4X4

Prochaine édition  
**les 4 et 5 juin 2016**  
**à Sixt-Fer-à-Cheval**



Dans le prochain numéro...

**Contact**  **n°4**  
BULLETIN D'INFORMATION DE SIXT-FER-À-CHEVAL

Le patrimoine sizeret,  
une fierté à pérenniser.